

Session des 5, 6 et 13 Février 1985

Séance du 13 Février 1985

**DELIBERATION N° 85/05 AC**

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,
- VU la loi n° 82-214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU la loi n° 82-659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU le décret n° 83-1248 du 30 décembre 1983 portant organisation administrative et financière des établissements secondaires de la Région de Corse,
- VU le décret n° 83-1249 du 30 décembre 1983 relatif à la carte scolaire des établissements d'enseignement, définis à l'article 3 de la loi du 30 juillet 1982 n° 82-659,
- VU l'avis n° 85/03 du Conseil Economique et Social,
- Vu l'avis n° 85/03 du Conseil de la Culture, de l'Education et du Cadre de Vie,
- SUR rapport de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République,
- SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
- SUR rapport oral du Vice-Président délégué à l'éducation, à la formation professionnelle, et à l'université,
- SUR rapport de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Formation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**Décide :**

- I - DE REPORTER l'examen du schéma prévisionnel des formations,

- II - DE REPORTER l'examen du programme prévisionnel des investissements,
- III - DE DEMANDER un complément de précisions sur ces deux points,
- IV - DE LES TRAITER dans le cadre global du "schéma régional de la formation",
- V - DE NE RETENIR que le troisième volet de la carte scolaire portant sur "les structures pédagogiques des établissements pour la rentrée scolaire 1985 - 1986",

- **Donne acte** à Monsieur le Recteur de ses propositions telles qu'elles figurent dans les propositions de structures pédagogiques des établissements pour la rentrée scolaire 1985 - 1986.

- **Considère** que des moyens nouveaux doivent être obtenus pour satisfaire les besoins nouveaux liés à :

- des suites de scolarité,
- la mise en service du lycée d'ILE ROUSSE,
- des autorisations ministérielles prononcées en 1984 sur proposition de l'Assemblée,
- des propositions nouvelles inspirées par des délibérations antérieures de l'Assemblée telles qu'elles sont définies et annexées à la présente délibération dans une note intitulée "propositions complémentaires" de l'Assemblée de Corse", et portant essentiellement sur :

#### 1°) Enseignement Technique Court :

- transformation de la section CAP Habillement au LEP de MONTESORO en :

- \* 1/2 division CAP habillement
- \* 1/2 division BEP (essayage - retoucheuse)

- création d'une classe conduisant au B.T.H. à partir d'une première d'adaptation,

- création d'une deuxième section B.E.P. A.S.A.I. au lycée d'ILE ROUSSE,

#### 2°) Enseignement second cycle long :

- création d'une section de première B.

**Demande** que des postes nouveaux soient créés pour satisfaire les besoins en personnels A.T.O.S . au lycée d'ILE ROUSSE,

**Rappelle** qu'il est indispensable de créer et pourvoir le poste de censeur des études dans cet établissement.

D'une manière générale,

**Sanctionne** l'insuffisance des moyens offerts à l'Académie de la Corse,

**Exige** que des négociations avec Monsieur le Ministre et Monsieur le Recteur aboutissent à des créations indispensables de postes pour assurer une rentrée scolaire correcte et en tous points satisfaisante.

## **ARTICLE II**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

Pour copie certifiée conforme  
à l'original,  
Le Secrétaire Général,

Fait à AJACCIO, le 13 février 1985

Le Président de l'Assemblée de Corse

J.D. PIANELLI

Jean Paul de ROCCA SERRA

PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE RECTEUR RELATIVES AUX  
STRUCTURES PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS POUR LA  
RENTREE SCOLAIRE 1985 – 1986

I - OPERATIONS NOUVELLES NE NECESSITANT AUCUN MOYEN  
NOUVEAU EN PERSONNELS

A - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COURT : LEP

1°)- LEP FINOSELLO AJACCIO :

- Ouverture de la seconde année de BEP A.S.A.I. (agents de services administratifs et informatiques) par fermeture de BEP assurance : tarissement de la section, suite de scolarité ;

- Reconduction de la section post-diplôme CAP-Pâtisserie ;

2°) LEP SALINES AJACCIO :

- Ouverture de la seconde année de BEP I.S.T. (Installations sanitaires et thermiques), suite de scolarité ;

- Ouverture d'une classe de seconde menant au B.T. (Brevet de Technicien) "exécutions de travaux", par suppression du B.E.P. construction du bâtiment ;

- Reconduction d'une section post-diplôme de type CAP du bâtiment par rotation (carreleur, mosaïste 1984, Plâtrier 1985, Coffreur 1986)

3°) - LEP MONTESORO BASTIA :

- Création d'une demie section de BEP Electronique et d'une demie section de BEP Electro-mécanique, par transformation du BEP Electrotechnique ;

- Adaptation du CAP métallier, en Menuisier Aluminium ;

- Ouverture d'une demie section Moteurs Marins à intégrer dans le CAP Mécanique Auto ;

B - ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE : LYCEES

1°) Lycée FESCH : AJACCIO

- Ouverture de l'option informatique en classe de seconde,

- Ouverture de l'option Sciences Naturelles en terminale A et B,

2°) - Lycée LAETITIA BONAPARTE : AJACCIO

- Ouverture de l'option informatique en classe de seconde,
- Dédoulement de la section de BTS Secrétariat existant en :
  - une section A, réservée aux titulaires d'un BAC G 1,
  - une section A, réservée aux titulaires d'un BAC autre que G,

3°) - LYCEE POLYVALENT DE SARTENE :

- Ouverture de l'option informatique en classe de seconde,

4°) - LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA : BASTIA

- Ouverture de l'option informatique en classe de seconde.

5°) - LYCEE DE CORTE :

- Ouverture de l'option informatique en classe de seconde.

POUR MEMOIRE :

\*\*\*\*\*

Fermeture de l'option Italien L.V.I. au Collège des Padules (effectif : 1 à 2 élèves).

II - OPERATIONS PRIORITAIRES NECESSITANT L'ATTRIBUTION DE MOYENS NOUVEAUX EN PERSONNELS :

A - OPERATIONS LIEES A DES SUITES DE SCOLARITE

- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COURT : LEP

\*\*\*\*\*

1°) LYCEE POLYVALENT DE SARTENE

Ouverture de la seconde année de C.A.P. Mécanicien en Tracteurs et matériels agricoles,

2°) LEP MARBEUF : BASTIA

- Ouverture de la seconde année de B.E.P. A.S.A.I.
- Renouvellement de la classe préparatoire aux B.E.P.

3°) COLLEGE DE SARTENE

Ouverture de l'Italien L.V. I en 5ème

- ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE : LYCEES

\*\*\*\*\*

1°) - Lycée Polyvalent de SARTENE

- Ouverture de la Terminale H. Informatique

2°) Lycée T.P. VINCENSINI : BASTIA

- Ouverture de la terminale H Informatique
- Ouverture de la terminale F 2 Electronique

B - OPERATIONS LIEES A LA MISE EN SERVICE  
DU LYCEE D'ILE ROUSSE

C.F. Fiche sur ILE ROUSSE jointe en annexe,

C - OPERATION LIEE A UNE AUTORISATION MINIS-TERIELLE  
PRONONCEE EN 1984 SUR PROPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Lycé GIOCANTE : BASTIA

- Ouverture du B.T.S. Tourisme.

## ANNEXE 1

### RELATIVE A LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE DES ETABLISSEMENTS

POUR LA RENTREE 1985

POUR MEMOIRE FICHE DESCRIPTIVE D'OPERATIONS DU LYCEE  
POLYVALENT D'ILE ROUSSE

EFFECTIF TOTAL 402 ELEVES

	externes	demi pensionnaires	internes	TOTAL
GARCONS	72	140	48	260
FILLES	22	96	24	142
TOTAL	94	236	72	402

Structure pédagogique initialement prévue.

- Second cycle long

- Second cycle classique et moderne
- Second cycle technique (section G)

204 élèves.

- Second cycle court

- BEP hôtellerie
- BEP ASAI
- CAP Industriel électrotechnique, électronique

198 élèves.

PREVISIONS RENTREE 85\_\_86

Opérations envisagées Rentrée 85 :

Amorce du 2ème cycle long avec 3 classes  
de 2EME

72 élèves

2ème cycle court - BEP Hôtellerie 1 section  
ou BEP ASAI 1 section

24 élèves  
24 élèves

120 élèves  
(dont une centaine  
de demi-  
pensionnaires).

OPERATIONS A INTRODUIRE DANS LE SCHEMA PREVISIONNEL GENERAL DES FORMATIONS

2ème cycle long classique et Moderne

3 classes de 2ème	72 élèves
3 classes de 1ère	72 élèves
3 classes de terminales	72 élèves

2ème cycle court

BEP Hôtellerie	24
BEP ASAI	24
CAP Electrotechnique Electronique	24

---

288  
(dont 200 demi-  
pensionnaires)



## ANNEXE N° 2

### RELATIVE A LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE DES ETABLISSEMENTS

#### POUR LA RENTREE 85

#### MESURES TOUCHANT AUX POSTES D'ENSEIGNANTS

##### I) - TRANSFORMATION (POUR INFORMATION)

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| - 1) Collège FESCH      | . 1 A E NCE en A E Documentaliste                            |
| - 2) Collège LAETITIA   | . 1 A E NCE en A E Lettres Modernes                          |
| - 3) Collège de SARTENE | . 1 A E NCE en A E Italien                                   |
| - 4) Collège GIRAUD     | . 1 A E NCE en A E Histoire Géographie                       |
| - 5) Collège CALVI      | . 1 A E NCE en A E Histoire Géographie                       |
| - 6) Collège de MORTA   | . 1 PEGC Section 7 en PEGC Section 13                        |
| - 7) Lycée de SARTENE   | . 1 Certifié lettres classiques en Certifié Lettres Modernes |

##### II) - TRANSFERTS DE POSTES : PROPOSITION

1 poste de certifié EPS (femme) du Lycée Technique Paul Vincensini au Collège MONTESORO à BASTIA.

Toute ces opérations constituent des régularisations de situations de fait, justifiées par le besoin pédagogique des établissements intéressés.

- . A.E. : Adjoint d'enseignement
- . A E NCE : Adjoint d'Enseignement non chargé d'enseignement

- . Section VII : Mathématiques EPS
- . Section XIII : Enseignement Manuel et technique.

#### PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE DE CORSE

A ces propositions, et pour faire droit aux demandes formulées dans la mesure où elles s'inscrivent :

- dans les opérations nouvelles ne nécessitant aucun moyen nouveau en personnel,
- ou
- dans les opérations nécessitant des moyens nouveaux mais pour lesquels notre Assemblée a déjà délibéré au cours des précédents exercices,

je vous propose d'ajouter à ces structures pédagogiques des établissements pour la rentrée 1985 - 1986, les opérations ci-dessous définies.

I) - OPERATIONS NOUVELLES NE NECESSITANT AUCUN MOYEN NOUVEAU EN PERSONNELS

A) - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COURT : L.E.P.

1) L.E.P. Montesoro BASTIA

- Transformation de la section C.A.P. Habillement existante en - 64
- une demie division C.A.P. Habillement, et une demie division B.E.P. avec des options supplémentaires (Essayage - Retoucheuse),
  
- Création d'une classe conduisant au B.T.H. (Brevet Technicien Hôtellerie), à partir de la 1ère d'Adaptation (élèves déjà titulaires d'un B.E.P. Hôtellerie), recrutement régional.

II) - OPERATIONS PRIORITAIRES NECESSITANT DES MOYENS NOUVEAUX EN PERSONNELS

A) - OPERATIONS LIEES A DES SUITES DE SCOLARITE

1) Lycée de PORTO-VECCHIO :

Création d'une section 1ère B.

B) OPERATIONS LIEES A LA MISE EN SERVICE DU LYCEE DE L'ILE ROUSSE

Aux prévisions du Recteur qui portaient sur :

- l'amorce du deuxième cycle avec trois classes de seconde,
- la création d'un deuxième cycle court avec un B.E.P. Hôtellerie,

il faut ajouter :

- la création d'une seconde B.E.P. - A.S.A.I. (Agents des Services Administratifs et Informatiques).

Cette deuxième section ne nécessitant pas de moyen nouveau, elle peut être mise en oeuvre par transfert de la classe préparatoire au B.E.P. créée à BASTIA (L.E.P. Marbeuf en 1984, à titre provisoire).

Par ailleurs, pour éviter l'inconvénient de l'imprévision, nous demandons à l'Assemblée de se prononcer sur certaines mesures destinées à préserver le court terme, c'est-à-dire la rentrée 1986 - 1987.

Elles concernent des dispositions générales résultant d'une analyse des besoins dans les structures tertiaires et industrielles.

### a) Le tertiaire

Celui-ci sureprésenté en Corse : 21 % des effectifs, contre 15,6 % en moyenne nationale par rapport aux élèves du technique long et court.

Ceci risque d'aboutir à des difficultés de placement pour les élèves sortant de certaines de ces sections. Il s'agit de réorientation de contenu et d'augmentation de la capacité d'accueil global.

### b) Le secteur Industriel

Celui-ci est très en retard en Corse (40 % des effectifs dont 56,2 % en moyenne au niveau national, selon les chiffres communiqués par le Rectorat).

- Il y a lieu, lors de l'établissement du schéma régional de formation, de déterminer les nécessités d'accueil dans ce domaine.

- Le contenu des sections techniques du Lycée de BALAGNE (informatique ou mécanique appliquée aux moteurs marins) - devront ouvrir sans défaut en 1986.

Par ailleurs, l'ouverture de certaines sections est envisageable pour PORTO VECCHIO (prévu à l'origine) :

- B.E.P. mécanicien (option froid-climatisation),

- C.A.P. mécanique (option bateau de pêche et de plaisance),

- la création de C.A.P. :

\* de maintenance informatique

\* de maintenance moteur agricole, option moteur injection,

\* mention hydraulique pour les mécaniciens d'entretien,

- création de B.E.P. d'électronique.

Il faut tenir compte -au niveau de cet établissement- des effectifs réels des élèves qui y sont scolarisés, et de ceux qui relèvent du secteur scolaire à partir duquel sont décomptés ces effectifs et sont prévues les structures pédagogiques appropriées.

Le Lycée de PORTO VECCHIO doit être l'établissement d'accueil des élèves issus du 1er cycle de MORTA et de BONIFACIO.